



Calcul taxe logement vacataire

Par Nathou

Bonjour,
Pourriez vous me dire comment est calculé la taxe sur les logements vacants ?
Apparemment il faut prendre le montant inscrit à côté de BASE (haut gauche avis imposition taxe foncière) mais je ne sais pas si c'est 15 pourcents de cette somme qui constitue pour la première année du paiement de cette taxe le montant de la TLV à s acquitter.
Merci pour votre aide.

Par AGeorges

Bonsoir Nathou,

Oui, votre base est bonne, c'est la valeur locative cadastrale.

Ensuite, vous appliquez un pourcentage :

- la 1^e année : 12,5%
- après : 25%

Sur le montant obtenu, vous ajoutez 9% de frais de gestion.

Si la non-location n'est pas de votre fait, que vous avez bien essayé à un prix de marché mais n'avez trouvé personne, vous pouvez demander à être exonéré, sur justificatifs.

NB. Calculer 12,5% revient à multiplier par 0,125.

Par Nathou

Merci pour votre aide.

La valeur locative on estime que c est le loyer fictif que j aurai à l année si l appartement etait loué, c'est bien ça ?

Pour en revenir avec la TLV pour mon cas c est 2369 euros x 12,5 pourcents : 296 euros, 296 euros plus 9 pourcents (26,64 euros) soit 322,64 euros.

C est bien ça ?

Bonne soirée.

Par AGeorges

Oui.

Avec arrondis, sur la somme finale, on arrive à 323?. Pour la 1^e année.

Par Nathou

Merci beaucoup !